

Le pêcheur, le colonisateur et l'État indépendant (1)

DE mémoire d'homme, le Delta central du Niger, ce territoire vaste de 30 000 km² situé dans la zone sahélienne du Mali, doit sa réputation à la richesse de ses ressources naturelles : son riz est l'une des cultures les plus anciennes du continent. Au début du XIX^e siècle, Caillié nous parle déjà de ses produits maraîchers, ses troupeaux sont connus au-delà des frontières du pays et le « poisson Mopti » est apprécié jusque dans les pays côtiers (2). Les plans d'eau de ce delta intérieur représentent, en effet, le plus grand réservoir de poissons d'eau douce en Afrique de l'Ouest (3).

Dès les années 1930, l'exploitation halieutique a pris de l'ampleur. Mais c'était sans intervention substantielle des décideurs politiques, car les visées de ces derniers concernaient tout d'abord les autres ressources du Delta. Les initiatives les plus spectaculaires en faveur de la pêche sont consécutives aux effets de la sécheresse qui, depuis bientôt deux décennies, se manifeste par un important déclin de l'activité. A l'heure actuelle, les prises se situent à environ 50 000 t et représentent la moitié de celles du « boom » halieutique (4).

L'Afrique de l'Ouest à l'heure coloniale

Le Soudan et la « famine de coton »

La pénétration française dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest, qui en 1895, devint le Soudan français, ne s'explique seulement

que par la rivalité politique entre la France et l'Angleterre. La France entendait aussi briser le monopole commercial britannique, exercé depuis le Sierra Leone et la Gambie, et détourner les flux de marchandises vers ses comptoirs de Saint-Louis et de Dakar.

Les premiers explorateurs prêtaient au Delta central du Niger des potentialités comparables à celles du Delta du Tonkin (5). Le coton attira une attention toute particulière, car l'industrie textile, l'une des branches les plus florissantes de l'économie française, dépendait presque entièrement des importations de coton américain (6). Avec l'intégration à la France de l'Alsace et de la Lorraine, grandes consommatrices de coton, la prévention de toute « famine de coton » (7), devint l'argument-clé de la création, en 1928, de l'Office du Niger, l'une des œuvres coloniales les plus gigantesques. De même, l'élevage de mouton devait connaître un certain intérêt, d'autant plus qu'il s'agit d'une activité à faible intensité de main-d'œuvre (8).

La mise en valeur du Soudan et tout particulièrement du Delta central du Niger se heurtait à trois problèmes majeurs : les difficultés de transport, la maîtrise insuffisante de l'eau et la faible densité démographique. Le colonisateur a essayé de surmonter ce triple handicap par la construction du chemin de fer Dakar-Niger, l'amélioration et une certaine tolérance initiale vis-à-vis de l'esclavage (9), suivie par le déplacement (souvent forcé) des populations.

(1) Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet ORSTOM/IER « Études halieutiques du Delta central du Niger » (financement FAC). Les idées exprimées n'engagent que l'auteur.

(2) J. Gallais, « Déficit vivrier du Mali et la "nouvelle riziculture" du Delta intérieur du Niger », *Cahiers géographiques de Rouen*, 1982, 17, p. 29 ; R. Caillié, *Voyages à Tombouctou*. Paris, La Découverte, 1989, vol. 2, p. 142 et 147 ; J. Gallais *Le Delta intérieur du Niger*, Dakar, IFAN, 1967, 2 vol. (Mémoires de l'IFAN).

(3) J.-P. Vanden Bossche, G.M. Bernacsek, *Source Book for the Inland Fishery Resources of Africa*, Rome, FAO, 1991, 3 vol., CIFA Technical Paper 18.

(4) R. Laë, « Influence de l'hydrologie sur l'évolution des pêcheries du Delta central du Niger », *Living Aquatic Resources*, 5 (2), 1992 (à paraître).

(5) CAOM (Centre des archives d'outre-mer), Afrique XII/20 : Anon., s.d. [1901/2], *Rapport sur la Flottille du Bas-Niger. Considérations d'ensemble sur la navigabilité et la crue du Fleuve depuis Bamako jusqu'au Delta ;*

P. Brasseur, « Pluridisciplinarité et politique au Soudan français : la mission des « compétents techniques » du général de Trentinian (1898-1899) », in D. Nordman, J.-P. Raison (éd.), *Sciences de l'homme et conquête coloniale. Constitution et usages des sciences humaines en Afrique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1980, p. 135-157.

(6) E. Schereyger, *L'Office du Niger au Mali, 1932-1982*, Wiesbaden, Steiner, 1984, p. 393.

(7) A. Sarraut, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, p. 165.

(8) « Il n'y a que 2,5 millions d'habitants au Soudan et leur capacité de production est faible ; pût-on la doubler, qu'elle suffirait difficilement à fournir la main-d'œuvre d'exploitations agricoles importantes ; l'élevage au contraire ne demande pas une augmentation importante de la main-d'œuvre, cf. « L'avenir de l'élevage ovin au Soudan », *L'Union ovine*, 5-11-1929.

(9) P. Brasseur in D. Nordman, J.-P. Raison (éd.), *op. cit.*, p. 146.

La mise en valeur industrielle des produits de la pêche

Le poisson n'est pas seulement une ressource dont les conditions de renouvellement échappent largement à l'action de l'homme (10), c'est aussi une denrée extrêmement périssable, et les modes de transformation locale (séchage, fumage) ne sont pas nécessairement conformes au goût des consommateurs métropolitains. Voilà ce qui explique que la production halieutique n'occupait qu'un rôle secondaire parmi les préoccupations coloniales (11).

Ceci étant, tout comme pour les autres produits, le tournant décisif pour la mise en valeur des ressources aquatiques fut la Première guerre. La pénurie des ressources ichtyologiques en Europe et l'avance prise dans la pêche par l'Angleterre et le Portugal incitaient la France à la modernisation (12).

La politique halieutique visait tout d'abord à la satisfaction des besoins métropolitains, et les zones poissonneuses les plus proches, celles de l'Afrique occidentale, devaient permettre l'approvisionnement de la métropole en produits frais. L'aménagement du port de l'actuelle Nouadhibou (à l'époque Port-Étienne) et la création de véritables entreprises industrielles en furent les conséquences logiques, tandis que des pêcheurs bretons s'aventuraient jusque vers la côte de l'Afrique occidentale, en quête de crevettes et de langoustes. Or, malgré les efforts consentis, la production halieutique de l'AOF ne connaissait qu'un succès limité, et ce fut seulement en 1938 que, pour la première fois, le poisson exporté dépassa 1 % de la valeur totale des exportations de l'AOF (13).

La pêche artisanale dans le Delta central du Niger

La « misère physiologique » et l'intendance

En ce qui concerne la pêche artisanale, pratiquée en AOF essentiellement dans les eaux du Niger, les visées furent beaucoup plus modestes et réalistes. L'une des premières missions effectuées au

(10) J. Daget, « La pêche dans le fleuve Niger », *Afr. J. Trop. Hydrobiol. Fish.*, Special Issue II, 1974, pp. 107-114.

(11) J. Pérard, Manley-Bendall (éd.), *Congrès national des pêches maritimes. Mémoires et comptes rendus des séances*, Orléans, Imprimerie A. Gout & Cie., 1908, pag. mult ; J. Pérard (éd.), *V^e Congrès national des pêches maritimes. Mémoires et comptes rendus des séances*, t. I, Orléans, Imprimerie A. Gout et Cie, 1910.

(12) CAOM, Aff. éc. (Affaires économiques) 120/A4 : Muséum national d'histoire

naturelle, *Rapport 1927 et 1929/30* ; CAOM, Aff. éc. 120/A4 : Anon., s.d. [1927], *L'industrie des pêches aux colonies*. Dans ce dernier rapport on déplore que l'on (ait) laissé... « l'exploitation des extraordinaires richesses de nos eaux coloniales exclusivement entre les mains des indigènes qui emploient, toujours et partout, des méthodes surannées, aussi vieilles que les races elles-même ».

(13) *Bulletins mensuels de l'Agence économique de l'AOF — Statistiques commerciales, Annuaire statistique de l'AOF — 1949.*

bord du Niger était destinée à étudier l'opportunité de la création de pêcheries industrielles. Or, l'expert chargé de cette mission, ressentit « une certaine inquiétude » à propos de la création d'une conserverie — entreprise souhaitée par les commanditaires —, le handicap majeur étant à ses yeux le coût du transport des consommations intermédiaires importées (fer blanc notamment) (14). La formule proposée consista seulement en l'installation d'une pêcherie qui devait être exploitée par une trentaine de pêcheurs autochtones, sous la gestion d'un colon français. Cette entreprise était censée privilégier l'écoulement de la production halieutique sur place, ainsi que la commercialisation auprès d'autres peuples du Sahel. En même temps, on suggéra une meilleure conservation des produits — idée qui depuis cette époque n'a pas cessé de hanter l'esprit des aménageurs — et l'utilisation des sous-produits de la pêche à des fins industrielles (15). Mais les soucis majeurs concernaient la réduction de la « misère physiologique » des populations indigènes et l'incitation des pêcheurs à fournir « un travail plus intense et surtout plus régulier » (16).

Reste à mentionner que fin 1925, un autre type d'entreprise, cette fois-ci destinée à l'approvisionnement des troupes stationnées au Soudan, vit le jour. Il semble que le souci de veiller à l'autarcie alimentaire des troupes n'est pas sans relation avec la pénurie chronique de monnaie divisionnaire (17). Ajoutons aussi que l'idée d'approvisionner l'armée devait être reprise près de cinquante ans plus tard, par l'Opération Pêche Mopti.

Malgré des efforts incontestables destinés à promouvoir la pêche dans le Delta central du Niger, les différentes propositions sont largement restées lettre morte.

La « pacification », l'appel du marché et l'intensification de l'exploitation halieutique

Deux conditions semblent avoir été décisives pour le développement de l'activité halieutique dans le Delta central du Niger : la « pacification » de la zone et l'appel des marchés extérieurs. Dès les années 20, ces conditions commençaient à être réunies, amenant les pêcheurs Bozo et Somono à se déplacer au-delà de Tombouc-

(14) M. Huchery in J. Pérard, *op. cit.*, p. 583.

(15) CAOM, Aff. éc. 120 : J. Thomas, s.d. [1923], *Sur les possibilités du développement de la consommation du poisson par les indigènes du Soudan et l'utilisation des produits secondaires*. Note provisoire.

(16) *Ibid.* Souligné par l'auteur. Ce souci n'est guère étonnant si l'on sait que le professeur Gruvel, directeur du Laboratoire des

pêches et des productions coloniales d'origine animale au Muséum d'histoire naturelle, n'était pas seulement biologiste de formation, mais aussi médecin.

(17) CAOM, Aff. éc. 107 bis (Mission Bagot 1934-35) : *Rapport fait par M. Bargues, Inspecteur de 3^e classe des colonies, concernant la vérification de M. Quenot, gérant de la rizerie, à Tienfala, à l'époque du 4 mars 1935.*

tu pour mieux profiter des basses eaux, périodes particulièrement favorables à la pêche. La production était essentiellement exportée vers la Côte-d'Ivoire et le Ghana, pays grands consommateurs de poisson fumé (18).

Des innovations technologiques, telles que l'introduction de fibres synthétiques et de nappes de filets fabriquées industriellement, représentent une évolution décisive vers l'intensification de la pêche. Elles libèrent la main-d'œuvre, auparavant sollicitée pendant près de la moitié de l'année par la fabrication et la réparation des engins, pour la diriger davantage vers l'exploitation halieutique proprement dite. Les nouvelles technologies rendaient de moins en moins indispensable la possession d'un savoir technique, d'où l'afflux d'ethnies sans véritable tradition halieutique telles que les agriculteurs Rimaïbé et Marka. En même temps, elles précipitaient l'entrée des pêcheurs dans l'économie monétaire et les conduisaient à s'endetter vis-à-vis des commerçants de poissons et d'engins (19).

Le souci de rentabiliser le capital technique — représentant à l'heure actuelle jusqu'au quintuple des dépenses annuelles d'une famille de pêcheurs — ne pouvait qu'aboutir à l'intensification de l'exploitation. Ainsi, la production ne cessait de croître pour atteindre, au cours des années 60, près de 100 000 t par an (Opération Pêche Mopti). Or, dès la décennie suivante, les crues commençaient à enregistrer d'importantes baisses (20), avec comme conséquences le rétrécissement des zones d'inondation et la chute de la production. Cette dernière représente, à l'heure actuelle, à peine la moitié de celle d'il y a 30 ans (21).

L'État, agent économique et protecteur de la ressource

La cadre institutionnel

Le « boom » enregistré par l'activité halieutique à la veille de l'indépendance a permis de mesurer le rôle que la pêche pouvait

en préservant la ressource. Les Services des Eaux et Forêts furent chargés de veiller au respect de cette législation.

Sur le plan de l'encadrement des pêcheurs, l'option socialiste des années 60 aboutit à la création de coopératives de commercialisation. Leur objectif principal fut d'écarter les commerçants d'engins et de poissons, taxés d'exploiteurs (22). Il s'agissait de faciliter l'accès aux moyens de production, vendus aux pêcheurs à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché, et de mettre en place un système de crédits bancaires. De plus, une fois supprimée l'adhésion obligatoire, des mesures d'ordre social — concernant l'hygiène, l'alphabétisation et notamment l'approvisionnement en céréales — devaient créer un attrait supplémentaire. Ceci étant, malgré de multiples tentatives de restructuration et de renflouement, les résultats des coopératives sont toujours restés loin des objectifs fixés.

La création, en 1972, d'un autre organisme d'encadrement, l'Opération Pêche Mopti (OPM) devait précipiter le déclin du mouvement coopératif. Entreprise de grande envergure financée par le FED (Fonds européen de développement) et censée encadrer une population de 80 000 personnes dispersées sur environ 30 000 km² l'OPM poursuivit, elle aussi, des objectifs multiples : approvisionnement en engins, vulgarisation, transformation du poisson, commercialisation, etc. (23). Au fil de son existence et à la suite d'échecs successifs, l'OPM réajustait constamment ses objectifs pour se cantonner, en fin de compte, à son rôle de vulgarisateur. Certes, le projet a permis la création d'une infrastructure aux retombées économiques appréciables : port, locaux de stockage, installations de transformation. Mais par rapport aux objectifs initiaux, les résultats des opérations économiques se situent seulement entre 15 et 25 % (24). Pour les pêcheurs, les retombées sont encore plus médiocres : la valeur ajoutée créée ne correspondrait qu'à 8 % des prévisions (25).

Après ces expériences peu concluantes, les aspirations des autorités sont devenues plus modestes. Elles consistent, à l'heure actuelle, à assurer l'autosuffisance alimentaire, à promouvoir la recherche en vue de la gestion, à veiller à la protection de la ressource et à valoriser les techniques locales : empoissonnement, surcreusement de chenaux (26). Cette attitude paraît d'autant plus réaliste que l'on

(22) A. Maharaux, « La Coopérative des pêcheurs de Mopti (Mali) et la commercialisation du poisson », *Cahiers d'Outre-Mer*, 35 (139), juillet-sept. 1982, pp. 269-292 ; B. Kasibo, *L'union régionale des coopératives de Mopti ; les raisons d'un échec*, Bamako, ORS-TOM, 1992, p. 12.

(23) IFO-Institut de recherches économiques, *Développement de la pêche fluviale au Mali, Évaluation de l'Opération Pêche Mopti*.

München, IFO-Institut, 2 t., 144 p. + pag. mult.

(24) *Ibid.*, p. 115.

(25) *Ibid.*, pp. 118-120.

(26) Cf. Loi n° 86-44 AN/RM du 30 janvier 1986 portant Code de pêche au Mali. De même, le projet « Études halieutiques du Delta central du Niger » s'inscrit dans cette perspective.

a démontré la corrélation positive entre l'importance de la crue et le volume de la production (27). Or, la faiblesse des crues actuelles est telle que — à moins de recourir à des techniques relevant plus de la pisciculture que de l'exploitation classique — toute augmentation de la production semble compromise.

Développement économique et réalités sociales

La réussite des projets de développement de grande envergure, tels les coopératives et notamment l'OPM, est hypothéquée, dès le départ, par un certain nombre d'inadéquations entre les objectifs poursuivis et les réalités sociales et économiques.

On peut tout d'abord noter le caractère surdimensionné des opérations par rapport aux infrastructures économiques et aux potentialités administratives. Le « nomadisme » des pêcheurs ne fait qu'aggraver ce phénomène. Voilà ce qui explique le souhait de sédentariser les pêcheurs migrants, souhait exprimé par les services d'encadrement, mais contraire à toute logique d'exploitation économique. En effet, les migrations ne relèvent pas seulement d'un mode d'exploitation parfaitement rationnel eu égard à la mobilité de la ressource et aux contraintes extra-halieuistiques (accès aux terres cultivables), elles donnent aussi lieu à un niveau de vie plus satisfaisant que l'exploitation du finage (28).

L'une des caractéristiques communes aux projets consiste à partir d'une hypothèse, celle de considérer les milieux ruraux comme des entités homogènes. Or, si soudée que puisse paraître la population cible, aux intervenants extérieurs, la non-prise en compte des rapports de force internes ne peut qu'aboutir au détournement des moyens au profit des agents économiques les plus influents (29).

Comme pour d'autres grands projets, les instigateurs ont eu tendance à supposer qu'il y avait nécessairement concordance entre leur conception du développement — pensé en termes d'augmentation de la production et d'amélioration matérielle du niveau de vie — et les stratégies des populations. Or en temps de crise, ces dernières tendent à anticiper tout risque écologique (de baisse de production) et économique (de baisse de l'autoconsommation et de pouvoir d'achat). Elles privilégient, pour cela, la diversification de leurs sources de revenus au détriment de toute visée d'accumulation.

Quant à l'Opération Pêche, elle a poursuivi des objectifs antagonistes. Conçue comme un organisme de développement, son action comportait des mesures « budgétivores » (telle la vulgarisation). Soucieux d'acquérir une autonomie financière, ses responsables, misant sur une technologie sophistiquée, se lancèrent dans des opérations

(27) R. Laë, *art. cit.*

(28) E. Baumann, *art. cit.*

(29) B. Kassibo, *op. cit.*

de transformation (conserverie, chaîne de froid), et ceci en absence de toute étude de faisabilité.

Un conflit potentiel oppose protection des ressources naturelles et développement lorsque ce dernier vise essentiellement les besoins quantifiables et à court terme. Les différentes opérations de développement dont a fait objet le Delta central du Niger, et notamment la pêche, comportaient certes presque toujours un volet écologique, mais dans la pratique elles ont nettement privilégié les objectifs productivistes. Ainsi, il s'agissait d'améliorer les voies de communication, d'introduire des technologies modernes et d'appliquer des méthodes de gestion nouvelles. Malgré la pression exercée par l'homme et les effets de la sécheresse, les stocks de poissons ne semblent pas atteints dans leurs capacités reproductives (30). La chute de la production halieutique ne correspond donc pas à une situation irréversible.

Or, depuis bientôt vingt ans, les conditions écologiques représentent sans aucun doute l'obstacle majeur à la poursuite des objectifs productivistes. Voilà ce qui a amené le décideur politique à accorder une place centrale aux considérations à long terme, celles qui concernent la protection du patrimoine naturel, condition indispensable pour un développement durable. A ce glissement des priorités affichées correspond un désengagement de l'État dans la sphère économique, désengagement qui est par ailleurs conforme à la nouvelle politique d'ajustement structurel et aux vœux des bailleurs de fonds. Ce n'est pas pour autant que l'État entend diminuer son influence en milieu rural, car derrière le langage écologique se dissimulent des visées politiques : renforcer sa mainmise sur les ruraux et assurer ainsi la reproduction de l'appareil administrativopolitique (31). Cependant, depuis le renversement du régime dictatorial de Moussa Traoré en mars 1991, les agents de l'État intervenant en milieu pêcheur doivent compter avec de nouveaux interlocuteurs. Deux associations s'attachent désormais à défendre les intérêts immédiats des pêcheurs et à contester certaines mesures décrétées au nom de la conservation du patrimoine national (32).

Eveline Baumann
ORSTOM (Bamako)

(30) Les *Gymnarchus* et *Heterotis* constituent cependant des exceptions (V. Benech, comm. pers.).

(31) E. Baumann, « Pêcheurs et poissons : une cohabitation difficile. Le Delta central du Niger au Mali » in Ch. Blanc-Pamard (éd.), *Politiques agricoles et initiati-*

ves locales : adversaires ou partenaires ?, Paris, ORSTOM, pp. 7-30 (sous presse).

(32) Il s'agit de l'APHN (Association des pêcheurs du Haut Niger) et de l'APERB (Association des pêcheurs étrangers résidents de Bamako) (*Le Citoyen*, février 1992).

LE PECHEUR, LE COLONISATEUR ET L'ETAT INDEPENDANT

Eveline BAUMANN

Le texte présente un certain nombre d'erreurs que le lecteur est prié de bien vouloir excuser. Veuillez lire notamment, à la page 52, dernier paragraphe :

"Le colonisateur a essayé de surmonter ce triple handicap par la construction du chemin de fer Dakar-Niger, l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger, la construction de canaux d'irrigation et une certaine tolérance initiale vis-à-vis de l'esclavage ..."